

**Hubert Bonin, Christophe Bouneau et Hervé Joly (dir.),
*Les entreprises et l'outre-mer français pendant la
Seconde Guerre mondiale*, Bordeaux, Maison des
sciences de l'homme d'Aquitaine, 2010.**

Géraud Letang

L'été 2010 aura été riche en cérémonies, communications et parutions relatives à deux commémorations : celle de l'appel du 18 juin 1940 et celle des indépendances des colonies africaines de la France. Force est cependant de constater que très peu de publications ont lié ces deux séquences historiques. La parution du livre *Les entreprises et l'outre-mer français pendant la Seconde Guerre mondiale* dirigé par Hubert Bonin, Christophe Bouneau et Hervé Joly vient donc à point nommé pour souligner les effets du second conflit mondial sur les liens entre la métropole et les possessions françaises outre-mer. Comme le mentionne Hubert Bonin dans son avant-propos, la Seconde Guerre mondiale est peu traitée, voire « escamotée¹ », dans les productions historiques relatives à l'outre-mer français : événement pourtant paroxystique, la guerre ne semble pas bouleverser un monde colonial davantage marqué par les débats des années 1930 sur la nature de la tutelle à maintenir puis par la marche vers les indépendances au lendemain de 1945. Parallèlement, on a souvent fait peu de cas, dans l'histoire économique de la Seconde Guerre mondiale, du rôle des entreprises² françaises dont le développement aurait été limité aussi bien par les réquisitions induites par l'effort de guerre, que par les pillages de l'occupant et par les destructions provoquées par les combats. Les actes de ce colloque qui s'est tenu à la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine les 20 et 21 novembre 2008 – c'est-à-dire en dehors du contexte mémoriel actuel – permettent ainsi de mieux appréhender ces objets historiques particuliers que sont les entreprises implantées dans le monde colonial français.

Comment définir une entreprise dans un contexte à la fois guerrier et colonial ? Les dix-huit contributions qui composent l'ouvrage montrent que, derrière cette appellation générique désignant des « groupe[s] de pression constitué[s] par les intérêts économiques impériaux³ », une entreprise semble être un sujet d'étude aux contours flous. Sont ainsi étudiés dans cet ouvrage à la fois les comportements de patrons et de cadres, les « défis gestionnaires et politiques⁴ » auxquels sont

¹ Hubert Bonin, Christophe Bouneau et Hervé Joly (dir.), *Les entreprises et l'outre-mer français pendant la Seconde Guerre mondiale*, Bordeaux, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2010. p. 12.

² Pour les entreprises de métropole, on peut se référer utilement à Alain Beltran, Robert Frank et Henry Rouso (dir.), *La vie des entreprises sous l'occupation. Une enquête à l'échelle locale*, Paris, Belin, 1994, 464 p.

³ Hubert Bonin, Christophe Bouneau et Hervé Joly (dir.). *Les entreprises et l'outre-mer français...*, *op. cit.*, p. 16.

⁴ *Ibid.*, p. 79.

confrontés des entreprises familiales anciennes et des groupements financiers multinationaux, mais aussi les évolutions des marchés et des flux qui bouleversent aussi bien certaines possessions françaises (à l'instar de la production de caoutchouc pour l'Indochine) que des ports métropolitains comme Marseille et Bordeaux.

Si les « pistes de réflexion⁵ » énumérées par Catherine Coquery-Vidrovitch insistent sur la validité scientifique des entreprises comme objets d'histoire, la principale question sous-jacente demeure néanmoins la suivante : les entreprises sont-elles des acteurs de l'histoire ? Le rapport à la guerre est évidemment l'un des aspects majeurs de l'ouvrage qui présente, somme toute, des entreprises coloniales insérées dans le conflit (du fait de la mobilisation générale de 1939, ensuite en raison des prescriptions de la commission d'armistice de Wiesbaden dès l'été 1940, enfin grâce à leurs liens avec les Alliés) mais qui ressentent la violence de ces événements de manière aseptisée. La participation au monde combattant est donc davantage le fait de certains individus⁶ que de décisions engageant l'ensemble de l'entreprise. Industries dont les infrastructures sont peu touchées par les destructions, elles sont implantées dans un Empire où, malgré certaines velléités nazies de constituer une « *MittelAfrika*⁷ », il n'y a pas d'occupation allemande ; à tel point que la guerre est parfois considérée par certains entrepreneurs comme « un aléa de plus⁸ », une perturbation importante des circuits d'approvisionnement à laquelle on doit adapter la production. Cependant les intermédiaires et les représentants en métropole de ces entreprises du monde colonial ont davantage conscience de l'importance stratégique des productions de l'outre-mer comme le montrent les tentatives de soustraire les marchandises en provenance de l'Empire aux autorités d'occupation (rétention des informations, dissimulation de certains stocks, etc.).

Pour tenter de répondre à cette interrogation sur la capacité d'initiative de ces entreprises de l'outre-mer français, deux notions apparemment contradictoires émergent à la lecture du livre : la notion de « stratégie⁹ » et la notion de « contrainte¹⁰ ». La « stratégie » implique une vision à long terme du conflit ainsi qu'une marge de manœuvre certaine comme le prouve l'exemple de la Compagnie universelle de Suez dont l'« organisation multipolaire¹¹ » à l'échelle mondiale lui a permis de développer ses intérêts. Selon Annie Lacroix-Riz, cette marge manœuvre peut aller jusqu'au directoire politique et idéologique dans le cadre de la thèse – fort débattue – de la « synarchie¹² ». A l'inverse, la « contrainte » postule une certaine

⁵ *Ibid.*, p. 25.

⁶ On peut citer par exemple l'avocat d'affaires René Bernard-Cothier qui contribua au ralliement de Djibouti et de la Côte française des Somalis à la France libre. *Ibid.*, p. 200-201.

⁷ *Ibid.*, p. 40.

⁸ *Ibid.*, p. 291.

⁹ *Ibid.*, p. 31.

¹⁰ *Ibid.*, p. 50.

¹¹ *Ibid.*, p. 80.

¹² *Ibid.*, p. 60. Selon Annie Lacroix-Riz, qui a réactualisé cette thèse par des publications récentes (2^e édition de : *Le Choix de la Défaite. Les élites françaises dans les années 1930*, Paris, Armand Colin, 2006, et de *Munich à Vichy : l'assassinat de la III^e République*, Paris, Armand Colin, 2008), la « Synarchie » est une organisation secrète des années 1930 comptant des hauts fonctionnaires, des patrons et des financiers liés à la Cagoule. Ayant pour but de renverser la République pour la remplacer par un régime capable de garantir leur suprématie, la progressive insertion des « synarques » dans les

soumission à des autorités diverses (françaises ou étrangères, officielles ou diffuses). Toutefois, certains exemples choisis montrent bien que, concernant le cas de ces entreprises, la « contrainte » n'est pas une simple obéissance aveugle. La « contrainte » implique en effet l'apprentissage de l'isolement par rapport à la métropole (qui peut devenir un prélude à l'autonomie à l'image de la départementalisation de la Guadeloupe) et de la pénurie (qui institue à travers le rationnement une pratique régulière de l'intervention étatique dans ces industries). Dans ces conditions, le lecteur peut regretter que l'idée très présente de « système D¹³ » ne soit pas expliquée plus en détail alors que cette expression populaire est souvent utilisée pour décrire les méthodes mises en place par certains groupes industriels pour s'adapter aux jeux de pouvoir et contourner des lois (William Clarence-Smith montre que cette attitude louvoyante peut prendre une dimension mondiale avec le cas de la Société financière des caoutchoucs¹⁴).

Dans ce contexte particulier où la métropole devient un horizon lointain marqué par la guerre, à quoi correspond l'« outre-mer français » pour les entreprises qui y sont implantées ? Les liens qui existent entre une entreprise et la colonie où elle est installée peuvent varier. Par exemple, les « maisons de commerce¹⁵ » du Sénégal se pensent comme garantes de la continuité impériale française depuis le XVII^e siècle alors que le groupe De Dietrich crée en 1935 une filiale à Bône (Algérie) afin d'y transférer ses activités en cas d'invasion par les troupes allemandes de l'Alsace, berceau du groupe industriel. Les différentes contributions montrent bien que les entreprises ne cherchent pas le même type de « profit » : l'Empire est certes un lieu de production de certaines ressources et un réservoir de main-d'œuvre, mais il est aussi un marché, une ouverture sur le commerce international, le vecteur d'une certaine « image de marque¹⁶ », etc. Les entreprises sont ainsi perçues comme des symboles de la réussite du colonialisme français au moment où l'Empire se déchire du fait de la guerre. A ce titre, si les différents aspects de la vision impériale de Vichy sont abordés, force est de constater que, à l'exception de la contribution de Colette Dubois sur les entrepreneurs de la Côte française des Somalis, les seules mentions des colonies ralliées à la France libre sont faites sous formes de rapides références à Eboué ou à Leclerc.

Si l'ouvrage permet de mettre en lumière des sujets peu traités à la fois par l'historiographie traditionnelle de l'outre-mer français et celle de la Seconde Guerre mondiale, on peut penser qu'une réflexion approfondie sur les sources aurait été utile. En effet, s'interroger non seulement sur le contenu mais aussi sur la sélection, la conservation et l'accès à ces sources particulières aurait été porteur – la plupart des établissements mentionnés n'existant plus en tant que tels aujourd'hui. En ce sens,

rouages de l'Etat aurait conduit à une acceptation rapide de la défaite de 1940 et aurait facilité la mise en place du régime de Vichy et de la collaboration économique. S'étant tournée par la suite vers les financiers américains, les dirigeants de la synarchie auraient ainsi échappé à l'épuration. Dans *La Synarchie : le mythe du complot permanent* (Paris, Perrin, 1998), Olivier Dard affirme la non-existence de la synarchie et critique vivement l'utilisation à des fins partisans de certaines archives.

¹³ *Ibid.*, p. 211.

¹⁴ *Ibid.*, p. 99.

¹⁵ *Ibid.*, p. 271.

¹⁶ *Ibid.*, p. 120.

on peut faire l'hypothèse que l'existence ou non d'archives a conditionné l'importance accordée aux grands groupes industriels et financiers au détriment des petits entrepreneurs, des actionnaires et des employés¹⁷. L'ouvrage *Les entreprises et l'outre-mer français pendant la Seconde Guerre mondiale* permet néanmoins d'avoir une approche plus nuancée de la France coloniale des années 1940 alors que l'alternance entre débats liés à la mémoire des années noires¹⁸ et polémiques attisées au nom de la mémoire coloniale servent trop souvent de justification pour aborder ces sujets auprès du grand public.

¹⁷ Seule la contribution d'Essoham Assima-Kpatcha sur « les travailleurs des entreprises privées au Togo » étudie en profondeur cet aspect. *Ibid.*, p. 253.

¹⁸ Cf. Olivier Wieviorka, *La Mémoire désunie. Le souvenir politique des années sombres, de la Libération à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L'Univers historique », 2010.